Image not found or type unknown

La nationalité française

Par **mess**, le **22/02/2016** à **20:08**

j'ai une question par rapport à la nationalité française. ma mère est née le 27 janvier 1954 en Algérie elle habite en France depuis 1983 elle a le titre de séjour et elle a 4 enfants qu'ils ont la nationalité française qu'ils habitent en France, et elle a trois enfants qu'ils habitent en Algérie sous sa charge, elle veut les ramener en France Est-ce que elle a le droit à la nationalité française? si elle a le droit comment il faut faire? et est-ce qu'un avocat peut le faire la demande de la nationalité française?
Veuillez agréer madame monsieur l'expression de ma considération distinguer

Par **youris**, le **22/02/2016** à **20:12**

bonjour,
votre mère doit vérifier si elle remplit les conditions exigées pour être naturalisé.
vous pouvez consulter ce lien:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2213
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés